



Commune mixte
2807 PLEIGNE

ASSEMBLEE BOURGEOISE

Jeudi 14 décembre 2023, à 19h30, à l'Epicentre

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 1^{er} février 2023.
2. Discuter et voter l'échange des parcelles n° 1321, 1322, 2051, 2407 et 2408 entre la bourgeoisie et la commune.
3. Divers

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

Jeudi 14 décembre 2023, à 20h00, à l'Epicentre

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 24 août 2023.
2. Discuter et voter la révision partielle des statuts de la communauté du Collège de Delémont.
3. Discuter et voter l'échange des parcelles n° 1321, 1322, 2051, 2407 et 2408 entre la commune et la bourgeoisie.
4. Discuter et voter une dépense de CHF 20'000.00 relative au changement des portes du bâtiment Mister Tri appartenant à la bourgeoisie de Pleigne.
5. Discuter et voter les taxes communales, la quotité d'impôts et le budget 2024.
6. Divers

Les statuts mentionnés au point 2 de l'ordre du jour sont déposés publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées, durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit au Secrétariat communal.

Pleigne, le 16 novembre 2023

LE CONSEIL COMMUNAL